

OCCUPATION DES EDIFICES DU CULTE – DEMANDE DE CONFIRMATION AU DOYEN

Considérant que le calendrier-horaire des messes de l'Unité pastorale Binche – Estinnes a été revu comme renseigné dans le courrier distribué aux paroissiens :

« Chers paroissiens de l'Unité pastorale Binche – Estinnes,

...Le départ de l'Abbé Brootcorne et l'hospitalisation de l'Abbé Max dehaene, deux évènements survenus récemment, rendent impossible le suivi par les prêtres restant en fonction d'assurer chaque dimanche une messe par paroisse.

Une nouvelle disposition des messes était déjà à l'étude, visant à assurer à plus long terme et, dans la mesure du possible, les assemblées eucharistiques dans l'unité pastorale.

Ces départs étant survenus, nous devons adopter dès maintenant, c'est-à-dire dès le premier dimanche de l'Avent (les 26 et 27 novembre), le nouvel horaire.

Ce calendrier- horaire tient compte de deux principes :

Premier principe : dans l'unité pastorale de Binche – Estinnes, il y aura toujours **deux lieux** où il y aura toujours la messe :

- à Binche : en la collégiale Saint Ursmer
- à Estinnes : en l'église Saint Rémi d'Estinnes-au-Mont

Deuxième principe, valant pour les autres paroisses : celui de **l'alternance**. Chaque paroisse garde la messe dominicale une fois sur deux selon un calendrier fixe. »

Vu le tableau récapitulatif ci-dessous :

	1 ^{er} dimanche	2 ^{ème} dimanche	3 ^{ème} dimanche	4 ^{ème} dimanche	5 ^{ème} dimanche
SAMEDI					(s'il y en a un)
17h30	Sacré-coeur	Rouveroy	Sacré-coeur	Rouveroy	
19h00	Est-au-Val	Haulchin	Est-au-Val	Haulchin	Célébration Communes
DIMANCHE					
9h15	Vell-le-Sec	Vell-les-Brayeux	Vell-le-Sec	Vell-les-Brayeux	
10h45	Saint-Ursmer	Saint-Ursmer	Saint-Ursmer	Saint-Ursmer	Saint-Ursmer
	Est-au-Mont	Est-au-Mont	Est-au-Mont	Est-au-Mont	Est-au-Mont
	Bray-Levt	Bray-cité	Bray-Levant	Bray-cité	

Considérant qu'il ressort de ce tableau qu'il n'y aura plus de messe en la Chapelle Notre Dame de Cambron d'Estinnes-au-Mont et en l'église de Croix-lez-Rouveroy ;

DECIDE :

D'écrire au Doyen de l'unité pastorale en lui demandant confirmation de ce calendrier d'occupation.